KOBA GLOBAL SERVICES

GLOBAL COMPACT
Communication sur le progrès – CoP
Juin 2016 à Juin 2017

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

1. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

À nos parties prenantes,

Je suis heureux de confirmer que Koba réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, qui est notre première, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Philippe Grenier

Président

1. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU 2
2. PRESENTATION KOBA GLOBAL SERVICES 4
3. DROITS DE L'HOMME 5
3.1. LES PRINCIPES 5
3.2. LES ACTIONS ET RESULTATS 5
4. TRAVAIL 6
4.1. LES PRINCIPES 6
4.2. LES ACTIONS ET RESULTATS 6
5. ENVIRONNEMENT 7
5.1. LES PRINCIPES 7
5.2. LES ACTIONS ET RESULTATS 7
5.2.1. LA GESTION DE NOS FOURNISSEURS 7
5.2.2. LA GESTION DE NOS DECHETS 8
5.2.3. LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES 9
5.2.4. LE SUIVI ENERGETIQUE 10
5.2.5. MOBILITE DU PERSONNEL KOBA 11
6. LUTTE CONTRA LA CORRUPTION 12
6.1. LES PRINCIPES 12
6.2. LES ACTIONS ET RESULTATS 12
6.2.1. CONTROLES INTERNES 12
6.2.2. CONTROLES EXTERNES 13

2. PRESENTATION KOBA GLOBAL SERVICES

KOBA est une entreprise qui a été créée en février 1998, mais les origines de la société remontent à 1976 suite à un spin-off du groupe Atos. Philippe GRENIER est le Président de la société.
Le siège de la société est basé à Paris. Deux sites de production y sont rattachés :

- Pessac,
- Rantigny.

KOBA SAS a une filiale, KOBA DIGITAL SAS, et appartient au groupe KOBA GROUP SAS.

Le périmètre d'action
Le périmètre d'action géographique de KOBA s'étend sur toute la France et l'Europe.
Les principaux services de KOBA sont les suivants :

- Logistique Marketing Direct : TIA (traitement informatique de l'adresse), Personnalisation 100% one-to-one, Impression laser noire ou quadri, Façonnage, Mise sous Pli, Mise sous Film, Tri et dépôt Poste France ou International, Gestion PND.
- Logistique Fullfilment : Gestion de stock informatisée, Traitement de commandes avec outil de tracking, Gestion égrenée de petits volumes, Mises-en ligne de sites de commandes.
- Edition de Gestion : Impression laser de documents dynamiques, page à page ou bobine, noire ou quadri, Mise sous Pli automatique, Tri dépôt Poste France / International.
- Élections : KOBA est le leader Français du traitement de la propagande électorale. Grâce à une mécanisation complète de la chaîne de production, la qualité de service est inégalée.

Les clients
La base de références clients dans les domaines du marketing direct, de la logistique du document, de l'objet et de l'édition de gestion est composée de façon générale de :

- Administrations Publiques,
- Agences de Fabrication,
- VPC,
- Vente Directe,
- Retail,
- Banques…

Qualité et développement durable
KOBA est certifié ISO 9001 depuis 2012 sur toutes les activités et sur tous les sites. Depuis 2015, le site de Pessac est aussi certifié ISO 14001.

Sur chacun des sites de production est positionné un relais qualité & environnement qui assure le maintien du système de management de la qualité ainsi que le suivi des aspects environnementaux de notre activité.
Un Directeur Qualité basé sur le siège de la société assure la coordination entre les différents sites et définit avec le Président la politique qualité et environnement annuelle.

3. DROITS DE L'HOMME

3.1. LES PRINCIPES

- **Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- **Principe 2** : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

3.2. LES ACTIONS ET RESULTATS

Le respect des droits de l'homme, au cœur de nos fondamentaux, est naturellement appliqué dans la politique de gestion des ressources humaines veillant à maintenir de bonnes conditions de travail et de sécurité pour tous ses collaborateurs.

L'entreprise est particulièrement sensible à la lutte contre toute forme de discrimination, directe ou indirecte. Les équipes sont sensibilisées au quotidien, par voie d'affichage, sur les dispositions relatives à la lutte contre le harcèlement moral et sexuel.

De par sa proximité avec les équipes, la Direction Générale de l'entreprise s'efforce à rester vigilante et à repérer tout signal d'alerte. À ce jour, aucune plainte n'est connue de l'entreprise.

4. TRAVAIL

4.1. LES PRINCIPES

- **Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- **Principe 4 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- **Principe 5 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- **Principe 6 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

4.2. LES ACTIONS ET RESULTATS

L'entreprise étant basée en France avec un périmètre d'activité limité à la France et des fournisseurs majoritairement basés en France, les principes 4 et 5 sur le travail forcé et le travail des enfants s'appliquent de facto.

KOBA emploie du personnel uniquement sur la base de contrats de travail CDI ou CDD ou, sur la base de contrats de travail temporaire (intérim).

KOBA a signé avec les organisations syndicales représentatives un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Process de recrutement et d'intégration
Un process standardisé de recrutement existe chez KOBA. Il est piloté par la DRH qui identifie et qualifie au préalable les besoins auprès des différents services. Aucun critère discriminatoire n'est appliqué. Le choix des candidats se fait uniquement sur les qualifications ainsi que les compétences par rapport aux besoins de la société.

Un parcours d'intégration est défini pour chaque nouvel employé afin de le familiariser avec nos procédures et règles de fonctionnement et faciliter son intégration au sein des équipes. KOBA n'a jamais été accusé de pratique discriminatoire dans le cadre de ses campagnes de recrutement ou dans la gestion de ses équipes.

Dialogue social - Négociation collective
Différentes instances représentatives du personnel sont en place au sein de KOBA : un comité d'entreprise par établissement, un comité central d'entreprise, un CHSCT par site et des représentants du personnel par site. Les échéances pour les élections sont respectées. Le dialogue social est ouvert et constructif. Il n'y a jamais eu de grève chez KOBA.

5. ENVIRONNEMENT

5.1. LES PRINCIPES

- N°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,
- N°8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
- N°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

5.2. LES ACTIONS ET RESULTATS

« Produire mieux passe par la maîtrise de nos consommations et par la diminution de nos déchets et de nos émissions atmosphériques. »

Depuis 2013, KOBA S.A.S. s'est orientée dans une démarche environnement multi-sites, intégrée à son système de management qualité. Cette démarche a permis une structuration des sites dans la gestion des situations d'urgence, pour une meilleure connaissance des exigences de nos parties prenantes et pour une partie de l'opérationnel :

- la gestion des fournisseurs et des entreprises extérieures,
- la gestion des produits chimiques,
- la gestion des déchets.

Pour cela, Philippe Grenier, Président de KOBA S.A.S. a fait le choix de suivre la norme française NF X 30-205 pour mettre en place en 3 niveaux le système environnement.
C'est ainsi que le site pilote environnement, KOBA Pessac/Canéjan a été validé par DNV GL en janvier 2014 sur le 1er niveau, puis en mars 2015 pour le 2ème niveau et le 1er décembre 2015 pour l'obtention de la certification ISO 14001.

5.2.1. La gestion de nos fournisseurs

L'évolution de la sélection et de l'évaluation annuelle des fournisseurs, au travers de la démarche environnement, a permis d'établir une base des certificats de nos fournisseurs et prestataires afin de les suivre. Ceci a permis d'établir un partenariat, pour le négoce, avec des fournisseurs nationaux ayant principalement la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), voire ISO 14001, Imprim'Vert et Envol.

Nous avons donc un panel de fournisseurs suffisant pour répondre à la demande de nos clients à partir de grilles d'achat pré-établies pour du papier certifié PEFC.

Ainsi, nos responsables de compte et commerciaux peuvent fournir à nos clients des produits de négoces provenant de forêts gérées durablement et respectant le règlement européen sur le bois.

5.2.2. *La gestion de nos déchets*

La 1ère analyse environnementale réalisée sur le site de Pessac a permis d'identifier toutes les catégories de déchets présents sur l'ensemble des sites et de mieux connaître leur cheminement d'élimination pour être cohérent avec les 6 principes de la législation sur les déchets.
Il en résulte un inventaire de chaque catégorie de déchets générés revue tous les 2 ans, se présentant de la façon suivante :

Catégorie de Déchets	Code CED	Sources	Réceptacles	Récupérateurs / Transporteurs	Traitement	Société de traitement	Fréquence de récupération

Ainsi, en lien avec les 6 principes, le choix de remettre nos déchets dangereux à un collecteur agréé a été axé sur la proximité du collecteur pour chaque site.

Nous avons signé un partenariat pour la collecte de nos consommables d'impression en 2013 avec CONIBI puis en 2014 avec LVL pour l'ensemble de nos sites. Ces 2 collecteurs complémentaires sont mandatés par nos fournisseurs de cartouches d'impression et nous permettent leur recyclage par le biais d'un regroupement limitant, ainsi, les émissions de CO_2 du transport et la consommation de carburant.

La gestion de nos autres déchets DND a fait partie courant 2015 d'un nouvel appel d'offre pour obtenir de nouvelles propositions, optimiser le tri de nos déchets à recycler et ainsi réduire nos déchets valorisés par incinération avec récupération d'énergie et réduire la partie émissions de CO_2 du transport.

Le site de Rantigny (dans l'Oise) a donc été équipé de 2 nouveaux compacteurs papier et carton ainsi que de nouveaux systèmes de collecte aux postes de travail afin d'améliorer à la source le tri de nos opérateurs.

Le site de Pessac/Canéjan (dans l'Aquitaine) est équipé, courant 2016, d'un nouveau compacteur papier et des mêmes nouveaux systèmes de collecte aux postes de travail.

Ceci dans le but d'atteindre 6% de déchets non recyclés.

Quantité totale de déchets sur l'ensemble de nos sites :

	2013	2014	2015
Papiers/Cartons valorisés (T)	1 922,83	2 083,38	1 698,46
DND non-recyclés (T)	272,81	166,29	156,607
%tage DND / total déchets non dangereux	12,43%	7,39%	8,44%
DD* (Kgs)	Pas de donnée	940,80	1 600

Le personnel a été davantage sensibilisé sur la nature des déchets produits sur site et leurs impacts tant sur l'environnement humain que naturel ; et nos Responsables de Comptes transmettent davantage de BAT électroniques que papier auprès de nos clients.

Nous avons, aussi, la possibilité d'offrir à nos donneurs d'ordre, un service pour calculer la quantité de papier qu'ils nous ont acheté sur une année et de leur remettre la justification de la certification du papier PEFC acheté afin de réaliser leur déclaration auprès d'ECO FOLIO sur le tonnage de papier distribué auprès des ménages.

QUELQUES BONNES PRATIQUES SITE :

- Feuillets imprimeurs de protection des documents réceptionnés réutilisés pour protéger nos produits envoyés,
- Palettes réutilisées en interne et récupération des palettes pour recyclage ou réparation puis réutilisation externe,
- Responsabilisation du personnel maintenance sur la gestion des déchets dangereux sur site,
- Mise à disposition du bois cassé au personnel.

5.2.3. La gestion des produits chimiques

Notre métier en routage et marketing direct consomme très peu de produits chimiques.

Lors de la mise en place de la démarche environnement, un inventaire des produits chimiques a été réalisé sur chaque site par le relais qualité, avec l'aide du personnel de la maintenance et du responsable atelier.

Cet inventaire a permis de mieux faire connaître la notion de dangerosité des produits sur l'environnement humain et naturel auprès de leurs utilisateurs.

Il a, notamment, permis la mise en place de 3 actions sur chaque site :

- Rangement des produits par catégorie de danger et par zone d'utilisation,
- Mise en rétention de ces produits avec identification des dangers et rapprochement avec les Fiches de Données de sécurité,
- Achat et mise en place à proximité de poudre absorbante de terre de diatomée.

Cet inventaire revu nous permet notamment de calculer la quantité de COV maximale annuelle émise sur un site et de surveiller la cible à ne pas dépasser que nous nous sommes fixés sur le site de Pessac : 800Kgs/an.

Cette conscience de dangerosité des produits a amené une prise en compte des entrées de ceux-ci envers nos fournisseurs et prestataires. Cela s'est traduit par des exigences sur le respect d'utilisation des produits sur nos sites avec présence obligatoire de la fiche de données de sécurité concernée et de la gestion de leurs propres déchets. Ces exigences internes sont retranscrites dans les plans de prévention ou protocoles de chargement / déchargement des transporteurs et des affichages sur les zones appropriées.

Quantité totale de produits sur l'ensemble des sites	186	
Nbre produits avec mention dangereuse	122	dont 87,70% avec présence d'une FDS
%tage de produits dangereux	65,59%	
% de FDS de produits	82%	

QUELQUES BONNES PRATIQUES SITE :

- Absence de produits CMR sur les sites,
- Affichage de compatibilité / incompatibilité des produits.

5.2.4. Le suivi énergétique

Un suivi des consommations électriques est réalisé au travers de nos factures, étant la principale énergie nécessaire pour la réalisation de notre production et de nos services.

Deux de nos sites reçoivent chaque année leur certificat Equilibre d'EDF spécifiant la part d'électricité consommée et produite à partir d'énergie renouvelable.
2013 : 50Mwh représentant 3,98% de la consommation totale des sites ;
2014 : 72Mwh représentant 5,72% de la consommation totale des sites ;
2015 : 57Mwh représentant 4,31% de la consommation totale des sites.

Pour le site de Pessac/Canéjan : un partenariat avec le propriétaire de rénovation du bâtiment démarré au 2ème semestre 2015 devrait apporter une réduction de la consommation d'énergie lié au chauffage et à la climatisation :
Un système de climatisation réversible de marque Mitsubishi a été installé ;
Une double peau extérieure est en cours d'installation par-dessus l'ancien bardage.

La consommation de gaz ou de fuel, selon le site, montre une bonne concordance avec les degrés jours unifiés (DJU) en période hivernale entre 2012 et 2015. L'ensemble des chaufferies est entretenu et maintenu de telle sorte que le rendement ne descende pas en dessous de 90% et des analyses de combustion régulières permettent d'identifier tout dysfonctionnement.

équilibre

Client : KOBA

Vos garanties d'origine attribuées à chacun de vos sites

KOBA - 76150 - MAROMME — Contrat : 1-D49LX7 RAE : 30000210960108

Mois	Numéro de facture	Référence des garanties d'origine	Nbre de garanties	kWh en attente de garantie
jui-15	10025047466	De 36135800000000000000215463786 à 36135800000000000000215463787	2	828
aoû-15	10026625322	36135800000000000000219497187	1	660
sep-15	10028298493	36135800000000000000222449154	1	215

KOBA - 33610 - CANEJAN — Contrat : 1-D49LX7 RAE : 30001611466276

Mois	Numéro de facture	Référence des garanties d'origine	Nbre de garanties	kWh en attente de garantie
jui-15	10025047466	De 36135800000000000000215464040 à 36135800000000000000215464057	18	208
aoû-15	10026625322	De 36135800000000000000219497511 à 36135800000000000000219497524	14	657
sep-15	10028298493	De 36135800000000000000222449302 à 36135800000000000000222449322	21	426

NB : Lorsqu'aucune garantie d'origine n'est attribuée à un site pour une période donnée, cela peut-être dû à l'une des raisons suivantes :

- *la consommation du site est inférieure au seuil minimum de 1 000 kWh (1MWh) qui donne droit à une garantie d'origine. Dans ce cas la consommation est enregistrée pour report des numéros de garanties d'origine sur un prochain relevé ;*
- *l'opérateur de réseau n'a pas pu effectuer de relève de consommation. Dans ce cas, les numéros de garanties d'origine seront reportés sur le prochain relevé (sous réserve que votre site ait consommé au moins 1 000 kWh) ;*
- *la consommation de votre site a fait l'objet d'une facture rectificative à la baisse, après attribution de garanties d'origine. Dans ce cas, l'attribution de garanties d'origine reprendra au-delà de la consommation avant rectificatif.*

Source : certificat Equilibre d'EDF 2015

QUELQUES BONNES PRATIQUES SITE :

- Éteindre la lumière des bureaux lors d'absence prolongée > 1H,
- Les nuits où absence de travail et week-end non travaillés : compresseur arrêté,
- Lampes à gaz allumées uniquement lors des journées de forte activité.

5.2.5. Mobilité du personnel KOBA

Les sites de KOBA travaillent de plus en plus avec le système de visio-conférence ou de Conf Call entre collaborateurs, limitant les déplacements aériens ou routiers.
Certains collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité en télétravail sous réserve que l'emploi exercé se prête à cette forme d'organisation et que les contraintes de l'entreprise le permettent.
L'organisation des équipes de travail en atelier sur les sites a été définie en fonction des salariés et de leurs souhaits de réaliser du co-voiturage pour réduire leurs coûts de transport et ainsi contribuer au développement durable.
Le care-pooling a notamment été lancé sur le siège à Paris et sur le site de Rantigny, par le biais de la mise à disposition d'un véhicule pour les déplacements vers des destinations à proximité et pour les commerciaux (outil de planning en réseau intranet).

6. LUTTE CONTRA LA CORRUPTION

6.1. LES PRINCIPES

- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

6.2. LES ACTIONS ET RESULTATS

6.2.1. Contrôles internes

KOBA a mis en place des procédures et des contrôles sur base du principe de la séparation de pouvoir, c'est-à-dire aucune personne dans la société, hormis le Président, ne peut individuellement gérer une action d'achat ou de contractualisation. Cette séparation se ventile à différents niveaux :

Commerce
Les devis commerciaux sont rédigés par le Support Commercial à la demande des commerciaux. En fonction des seuils, les devis sont systématiquement validés par le Directeur Commercial avant envoi aux clients.
Les devis de base sont basés sur une grille tarifaire validée par le Président.

Production et Facturation
Le Responsable de Compte (RC) gère le dossier client en production. À la fin de la production, c'est le RC qui génère la facture. Le Directeur de site contrôle chaque facture et la comptabilité client vérifie les éléments administratifs de chaque facture.
Le contrôle de gestion analyse la rentabilité des dossiers en fin de mois. En cas d'anomalies, le site est questionné.

Achats
Le sourcing des fournisseurs est réalisé par le service achats et par les Directeurs de site. La sélection des fournisseurs se fait sur base de critères objectifs comme le prix, les délais, la qualité de service ou autres critères définis dans le cahier des charges.

Tout achat suit un circuit de validation par une personne à minima. À partir d'un montant d'achat de 2.000€, une validation supplémentaire est nécessaire. Mensuellement un rapprochement est fait entre les commandes et les factures fournisseurs.

Chaque année, le service achats réalise une analyse fournisseurs. Chaque fournisseur est catégorisé en fonction du volume d'achat et de son importance pour l'activité de KOBA. Pour les fournisseurs importants, une analyse de risque est réalisée sur le principe d'une grille AMDEC. Les fournisseurs avec une forte criticité sont alors audités dans l'année. Nous identifions aussi les fournisseurs en dehors de l'Union Européenne pour définir des actions de contrôle si nécessaire. À aujourd'hui, le nombre de fournisseurs et les montants d'achat hors EU sont marginaux.

À ce jour, aucun cas de corruption n'a été identifié lors des contrôles internes.

6.2.2. Contrôles externes

Différents contrôles externes existent aujourd'hui :

Commissaires aux Comptes
Les comptes sociaux de KOBA sont audités annuellement par PriceWaterhouseCoopers. L'audit des comptes ne se limite pas uniquement au simple contrôle des chiffres, mais contient aussi un audit approfondi des processus de contrôle afin de garantir la fiabilité des chiffres. En tous 81 points sont contrôlés. Le tableau suivant donne le résultat des contrôles en 2014 :

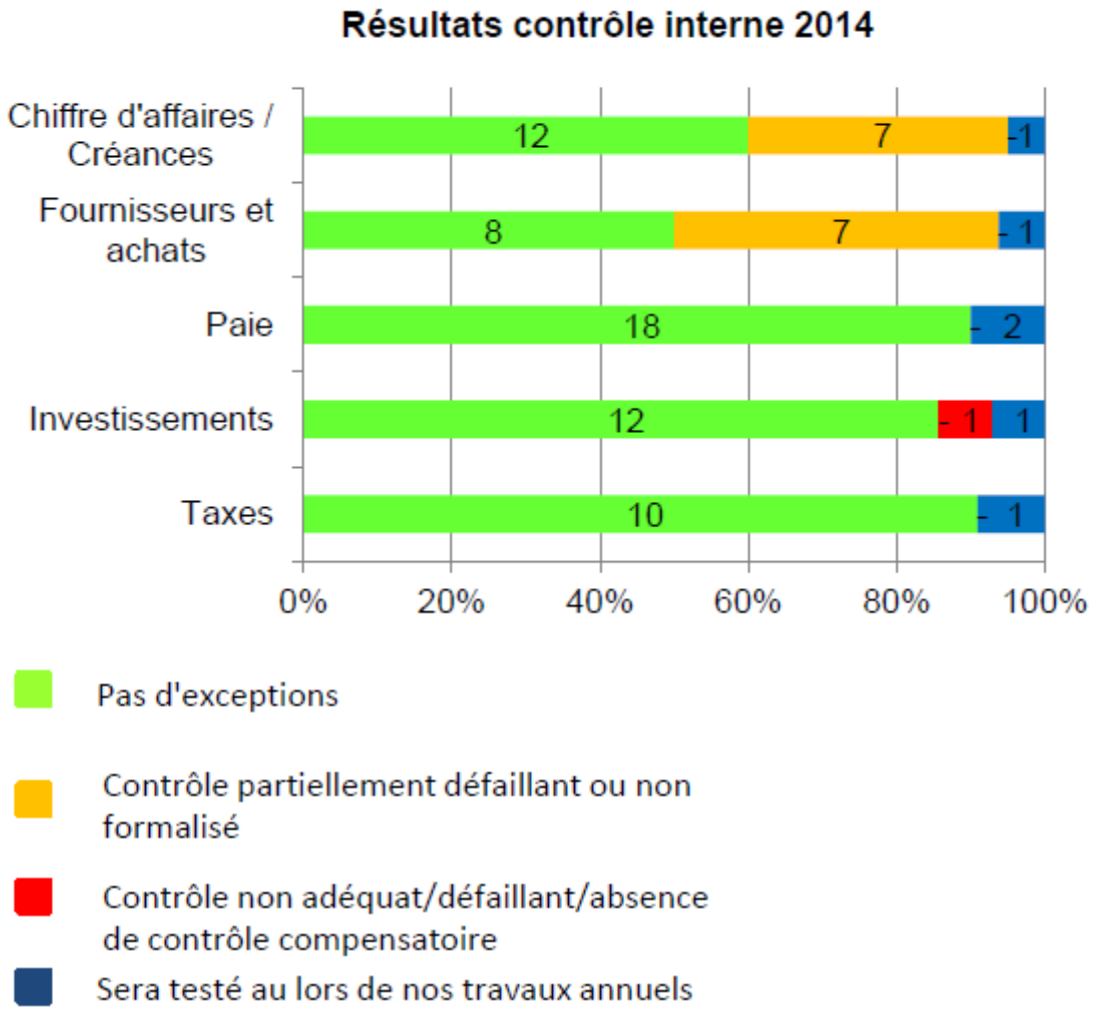

L'anomalie identifiée concerne un écart entre une commande et la facture finale. Mais puisque 100% des investissements sont validés directement par le Président, le risque sur cette anomalie est inexistant.

Auditeur externe
Différents audits externes sont réalisés chez KOBA. Dans le cadre des certifications ISO 9001 et 14001, un audit annuel est réalisé par le cabinet DNV-GL. L'auditeur ISO procède par échantillon. Lors des derniers audits, aucun cas de corruption n'a été identifié.

KOBA fait aussi régulièrement appel à des cabinets spécialisés pour l'optimisation des coûts. À ce jour, aucun cas de corruption n'a jamais été identifié lors de ces audits.